

LES CONDITIONS D'ACCÈS AU PREMIER CONCOURS

Pour postuler aux classes préparatoires, les candidats doivent déjà remplir les conditions d'accès au premier concours à l'ENM.

• Etre de nationalité française

• Etre âgé de 31 ans au plus au 1^{er} janvier de l'année du concours (*pour remplir la condition d'âge, le candidat doit être né après le 31 décembre 1980 pour la session 2012*). Des dérogations sont possibles sous conditions

• Etre en position régulière au regard du Code du service national (*certificat JAPD, journée d'appel et de préparation à la défense ou attestation d'exemption*)

• Etre titulaire d'un diplôme sanctionnant une formation d'une durée au moins égale à quatre années d'études après le baccalauréat, que ce diplôme soit national, reconnu par l'Etat ou délivré par un Etat membre de la Communauté européenne et considéré comme équivalent par le ministre de la justice après avis d'une commission prévue par l'article 17-1 du décret n°72-355 du 4 mai 1972 modifié, ou d'un diplôme délivré par un institut d'études politiques, ou encore avoir obtenu le certificat attestant la qualité d'ancien élève d'une école normale supérieure

• Etre de bonne moralité et jouir de ses droits civiques

• Remplir les conditions d'aptitude physiques nécessaires à l'exercice des fonctions et être reconnu indemne ou définitivement guéri de toute affection donnant droit à un congé de longue durée



ENM
ÉCOLE NATIONALE
de la MAGISTRATURE



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ENM - Paris



Crédits photos : ENM ; Studio Bernateis ; Michel Bodessot, Université d'Amiens ; iStock - Service Communication ; mars 2011

LES CLASSES PRÉPARATOIRES

au premier concours d'accès à
l'École nationale de la magistrature

Ecole nationale de la magistrature
Classes préparatoires
10, rue des Frères Bonie
33080 Bordeaux cedex

05.56.00.10.41

enm.justice.fr



ENM
ÉCOLE NATIONALE
de la MAGISTRATURE

L'esprit des lois s'épanouit à l'ENM

LA SÉLECTION À LA CLASSE PRÉPARATOIRE

Les classes préparatoires "Egalité des chances" favorisent la diversité du recrutement dans la magistrature et accompagnent les candidats méritants et motivés issus de milieux sociaux défavorisés.

Chaque année, trois classes préparent des jeunes diplômés aux épreuves du premier concours d'accès à l'ENM.

Les élèves, répartis entre Paris, Douai et Bordeaux bénéficient d'une préparation de plusieurs mois se déroulant jusqu'au début des épreuves d'admission.

● **Les critères** de recrutement sont :

- 1°) détention du diplôme minimal exigé pour présenter le concours
- 2°) ressources du candidat et de sa famille
- 3°) résultats des études antérieures
- 4°) motivation
- 5°) origine géographique

Les candidats s'engagent à s'inscrire et à se présenter aux épreuves écrites du premier concours d'entrée de la session 2012.

● **Le dossier d'inscription** est à imprimer à partir du site internet enm.justice.fr : rubrique Devenir Magistrat / Préparation aux concours et à déposer ou à adresser jusqu'au 20 mai 2011 (*le cachet de la poste faisant foi*) à :

Monsieur le Directeur de l'Ecole nationale de la magistrature
Secrétariat du Directeur-adjoint - Classes préparatoires -
10, rue des Frères Bonie
33080 BORDEAUX Cedex

Le bénéfice de la classe préparatoire est non renouvelable.

● **La sélection** des candidats est effectuée par une commission. Celle-ci procède à l'examen des dossiers et établit la liste des candidats retenus pour un entretien d'admission. La convocation à cet entretien sera adressée par pli recommandé en semaine 35. A l'issue de ces entretiens, la commission fixe la liste définitive des candidats admis en classe préparatoire.

● **L'aide financière**

Les élèves admis à la classe préparatoire peuvent solliciter, sous certaines conditions, l'attribution d'une bourse sur critères sociaux. Nonobstant ces critères, un montant minimum de 300 euros par mois pendant 12 mois est garanti, sous réserve d'assiduité. Le plafond annuel 2010/2011 de cette bourse est de 4 370 euros.

La participation à une classe préparatoire confère le statut d'étudiant (*carte délivrée par l'ENM*).

LE DÉROULEMENT DE LA SCOLARITÉ

● **Les enseignants**

Un professeur ou un maître de conférences en droit coordonne les enseignements dispensés dans le cadre de la préparation. Il assure en outre un tutorat pédagogique au bénéfice des élèves.

● **Les cours**

La préparation comprend :

- des enseignements en rapport avec les épreuves écrites et orales du premier concours d'accès à l'Ecole nationale de la magistrature ;
- des apports méthodologiques et l'organisation de concours "blancs" ;
- des mesures d'accompagnement et de soutien pédagogique par le biais d'un tutorat ;
- des activités culturelles.



Université d'Artois - Douai

CALENDRIER

28 mars 2011

Début des retraits des dossiers de candidature

20 mai 2011

Date limite de dépôt des candidatures

26 août 2011

Sélection des dossiers par la commission (Bordeaux)

12 au 16 septembre 2011

Entretiens avec la commission (Paris)

19 septembre 2011

Listes des admis en classe préparatoire

2 novembre 2011

Début de la préparation